



**15 - 17 FÉV. 2021**  
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

# DOSSIER DE PARTICIPATION

PAVILLON RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

↳ **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : MARDI 30 JUIN 2020**

**PLACES LIMITÉES** - Les inscriptions seront prises en compte selon les conditions suivantes :  
Date de réception du bulletin d'inscription (par mail), puis de votre règlement par courrier.

VOTRE CONTACT :

**Jocelyne Lefèvre** | Tél : 03 80 60 40 31 | [j.lefevre@bfc.cci.fr](mailto:j.lefevre@bfc.cci.fr)



# WINE PARIS & VINEXPO PARIS

## 15 - 17 FÉVRIER 2021 | PORTE DE VERSAILLES

### ↳ PARIS, ÉPICENTRE MONDIAL DU VIN

29 280 visiteurs professionnels, en provenance de 126 pays, se sont rendus à Paris Expo Porte de Versailles en février dernier. L'ensemble de ces acheteurs nationaux et internationaux (importateurs, cavistes, restaurateurs et hôteliers, sommeliers, centrales d'achat, distributeurs et grossistes spécialisés, agents commerciaux) ont pu déguster le dernier millésime, dénicher de nouvelles pépites, échanger avec les grandes marques et appréhender toute la richesse des vins et spiritueux provenant des différentes régions du monde.

En 2021, l'ambition partagée est d'asseoir un rendez-vous encore plus international côté exposants et visiteurs, avec la volonté de diversifier les marchés représentés, nationaux et internationaux.

### ↳ EXPOSER SUR LE PAVILLON RÉGIONAL

Le pavillon régional Bourgogne Franche-Comté sera situé dans le hall WINE PARIS comme lors des éditions précédentes.

**Gage de visibilité :** avec une surface de 900 m<sup>2</sup> répartie sur 10 ilots, avec sa signalétique haute et fédératrice, reconnue internationalement.

**Stand clé en main :** toutes les formalités d'inscription et le suivi des commandes techniques seront assurés par votre interlocuteur unique, CCI Bourgogne Franche-Comté.

**Stands aménagés et équipés à partir de 6 m<sup>2</sup> (\*),** comprenant :

Comptoir de dégustation, enseigne personnalisée avec nom et numéro de stand, un ensemble table-chaises, étagères de présentation, vitrine (pour stands > 6 m<sup>2</sup>), habillage des cloisons avec vos visuels, réserve commune avec étagères, service de lavage des verres (service à l'étude pour le respect des règles sanitaires), vidange des crachoirs et mise à disposition de la glace.

**Partage de stand :** Seuls les stands d'une surface supérieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> (\*) peuvent être partagés par plusieurs exposants (1 bulletin d'inscription par exposant présent sur le stand).

(\*) Pour une surface donnée, 80% est dédiée à la surface d'exposition et 20% à l'espace réserve.

### ↳ PARTENAIRE DE LA CCI BFC, CO-FONDATEUR DU SALON WINE PARIS, LE BIVB OFFRE DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES À SES ADHÉRENTS

**Un espace de dégustation libre :** comme chaque année, le BIVB vous offre la possibilité de participer gratuitement à l'espace de dégustation libre sur WINE PARIS en présentant deux de vos vins. Le BIVB se charge du groupage des vins, de la logistique et de l'animation de cet espace. En 2020, 98 Maisons et Domaines ont ainsi pu profiter de cet espace visité par près de 2100 personnes, tentez ou retentez l'expérience lors de la prochaine édition !

À retourner par mail avant le **30 JUIN 2020**

À : CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFÈVRE  
2 avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tel : 03 80 60 40 31 – [j.lefevre@bfc.cci.fr](mailto:j.lefevre@bfc.cci.fr)

## PLACES LIMITÉES

Les inscriptions seront prises en compte selon les conditions suivantes :  
Date de réception du bulletin d'inscription (par mail), puis de votre  
règlement par courrier.

Raison sociale [pour facturation].....  
N° SIRET .....  
Adresse .....  
CP ..... Ville .....  
Tél ..... Mobile .....  
Email .....  
Responsable du dossier .....



La Région Bourgogne Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2021.

**Pour bénéficier du tarif subventionné, les exposants du pavillon Bourgogne-Franche-Comté doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :**

### Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté selon la définition européenne d'une PME

- ▶ Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- ▶ Réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan
- ▶ N'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (*après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%*)

### Le présent signataire déclare que (**cochez SVP**)

- L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
- L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné
- L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

### Au regard des critères ci-dessus, veuillez préciser :

Effectif..... C.A. ....

**WINE PARIS**  
**VINEXPO PARIS**  
**15-17 FÉVRIER**  
**2021**

RAPPEL RAISON SOCIALE DE L'EXPOSANT : .....  
 [Pour les groupements, remplir 1 bulletin par exposant]

|  | TARIFS € H.T.<br>(cf. critères d'éligibilité à la subvention, détaillés en page 1 du bulletin d'inscription) |                              | QTÉ                    | SOUS-TOTAL   |
|--|--|------------------------------|------------------------|--------------|
|  | SANS SUBVENTION  | AVEC SUBVENTION              |                        |              |
| <b>SURFACE AMÉNAGÉE (en M<sup>2</sup>)</b><br>Choix possibles : 6, 9, 12 ou 16 M <sup>2</sup>  | 640 € / m <sup>2</sup>   | <b>480 € / m<sup>2</sup></b> | x ..... m <sup>2</sup> | = .....      |
| <b>OPTION SURFACE COMPLÉMENTAIRE (en M<sup>2</sup>)</b><br>Pour chaque m <sup>2</sup> supplémentaire > à 16 M <sup>2</sup><br>(ne bénéficie pas de la subvention régionale)<br>Ex. : stand de 18m <sup>2</sup> = 16m <sup>2</sup> x 480 € + 2m <sup>2</sup> x 640 €  | <b>640 € / m<sup>2</sup></b>   |                              | x ..... m <sup>2</sup> | = .....      |
| <b>OPTION ANGLE</b><br>Priorité donnée aux stands >ou= 16 M <sup>2</sup>   | <b>300 €</b>   |                              | x .....                | = .....      |
| <b>OPTION LOCATION RÉFRIGÉRATEUR (140 l)</b><br>Sera placé sur votre stand sous votre comptoir   | <b>100 €</b>   |                              | x .....                | = .....      |
| <b>FORFAIT EXPOSANT (PACK FIRST) [OBLIGATOIRE]</b><br>Comprenant :<br>- Inscription catalogue<br>- 1 à 3 racks de 24 verres (selon taille stand)<br>- Lavage verres (service à l'étude pour respect des règles sanitaires) et vidange des crachoirs<br>- Glace à disposition<br>- Badges exposants et lecteur badges<br>- 100 e-invitations + 25 invitations papier<br>- Kit : 1 crachoir, 1 couteau sommelier | <b>615 €</b>   |                              | x <b>1</b>             | = <b>615</b> |
| <b>FRAIS DE DOSSIER CCI BFC [OBLIGATOIRE]</b>  | <b>150 €</b>   |                              | x <b>1</b>             | = <b>150</b> |

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

|                     |         |
|---------------------|---------|
| <b>TOTAL H.T.</b>   | = ..... |
| TVA 20%             | = ..... |
| <b>TOTAL T.T.C.</b> | = ..... |

|                    |         |
|--------------------|---------|
| <b>ACOMPTE 50%</b> | = ..... |
|--------------------|---------|

Le ....., à ..... Cachet et signature

**CONDITIONS DE RÈGLEMENT :**

ACOMPTE DE 50% du total TTC à joindre au bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de CCI Bourgogne Franche-Comté ou par virement (RIB dans les CGV ci-après, \*NOUVEAU RIB\*). SOLDE avant le 10 janvier 2021.  
 CCI BFC se réserve le droit de refuser toute participation faute de ces règlements ou d'impayés antérieurs.

## 1. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de stands aménagés et prestations à un salon professionnel, effectuée par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

Elles s'appliquent en complément des conditions de participation élaborées par l'organisateur du salon. Les dites conditions de participation seront transmises à chaque participant sur simple demande de sa part.

## 2. Inscription

L'inscription ne pourra être satisfaite que si elle est accompagnée de l'acompte correspondant et conforme aux conditions de paiement telles que définies dans l'article 4, et ce dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Toute inscription ne pourra être acceptée que :

- Si elle est adressée à la CCI Bourgogne Franche-Comté avant la date limite d'inscription (adresse et date indiquées sur le bulletin d'inscription).
- Si elle est rédigée par écrit au moyen du formulaire joint 'BULLETIN D'INSCRIPTION' aux présentes CGV

## 3. Prix

Le prix est fixé dans le bulletin d'inscription pour le salon correspondant.

La réception par CCI Bourgogne Franche-Comté du bulletin d'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

La CCI Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel.

CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de modifier les prix en fonction des variations de taux de change et en cas de variation des tarifs de prestations qu'elle ne maîtrise pas (tarifs aériens, hôteliers...).

## 4. Paiement

Outre les obligations énoncées aux articles 2 et 3, toute inscription ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC. CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de conditionner la validation de l'inscription au respect des conditions de paiement.

Le solde de la facture doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début du salon.

Tout paiement doit être effectué à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté par chèque bancaire ou encore par virement au compte ouvert au nom de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la Banque Populaire.

| Etablissement                                  | Guichet | n°compte    | Clé  | BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ |      |     |            |
|--|---------|-------------|------|--|------|-----|------------|
| 10807  | 00002   | 62321138463 | 37   |  |      |     |            |
| IBAN / Identification internationale du compte |         |             |      |  |      |     |            |
| FR76   | 1080    | 7000        | 0262 | 3211                                     | 3846 | 337 | CCBPFPPDJN |

## 5. Conditions d'annulation

### 5.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

### 5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

## 6. Assurances

CCI Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité concernant les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir pendant le salon. La société est invitée à souscrire les assurances nécessaires à ce sujet.

## 7. Modalités particulières

CCI Bourgogne Franche-Comté, n'ayant pas la maîtrise totale du processus d'élaboration du catalogue "Exposants", décline toute responsabilité en la matière, en cas d'erreur constatée dans le référencement du client, par exemple.

L'attribution des angles se fera en priorité aux clients ayant acheté les plus grandes superficies, lesquelles ne pourront être inférieures à la surface minimum pour un angle indiquée sur le bulletin d'inscription et selon l'ordre de prise en compte des inscriptions validées.